

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône

Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

La réunion, du lundi 10 septembre 2012, a eu pour objet une présentation des personnels, un cadrage des textes, un retour sur les projets Cycle 2 du CP/CE1 et de la maternelle ainsi qu'un point sur le fonctionnement et les outils.

LE FONCTIONNEMENT

L'équipe de la piscine de Loire sur Rhône est constituée

- Directrice : Rachel DELPHINO, sivu.loire@orange.fr
- Maîtres-nageurs d'enseignement et surveillance : Nelly MOUTHON, Emilie IMBERT, nouvellement recrutée, Laurent BERNARDO et Franck PERON. Tous sont BEESAN, détenteurs d'un Brevet d'Etat d'Educateurs Sportifs en Activités de la Natation.
- Agents d'Accueil : Carine (lundi, mardi, jeudi), Brigitte (vendredi), accueilpiscineloire@yahoo.fr, 04 72 24 06 23
- Agent technique : Alain

Calendrier de la Période – Planning

La piscine de Loire sur Rhône accueille des classes de la circonscription de Givors, de Mions dans le Rhône et de Vienne 2 en Isère. Pour notre circonscription, des plages horaires du mardi matin et vendredi matin après-midi sont réparties sur l'année partagée en 3 périodes de **10, 11 ou 12 séances**.

Les classes de cycle 2 et de cycle 3 de Communay, de l'école de Ternay Fléviu et de l'école de Ternay les Pierres sont ainsi réparties sur l'année.

Période 1, du 13/09/2012 au 7/12/2012

Période 2, du 10/12/2012 au 22/03/2013

Période 3, du 25/03/2013 au 28/06/2013

Répartition des classes par école

Niveau de classe/Ecoles	MS/GS	GS	CP	CP/CE1	CE1	CE1/CE2	CE2	CE2/CM1	CM1	CE2/CM2	CM1/CM2	CM2	Total
Ternay Fléviu		x	x	x		x		x			x	x	7
Ternay les Pierres		xx	x	x	x	x	x		xx	x		x	11
Communay	x	x	xx		xx	x	xx						9
Total de classes	1	4	4	2	3	3	3	1	2	1	1	2	27
Total par projet	Maternelle		5	CP/CE1	12		Cycle 3		13				
	Savoir nager			CE1	8 classes			CM2			4 classes		
	Nombre de classes concernées												

Les enseignants de classes de double-niveau, à cheval sur deux modules, proposeront à leur groupe-classe des projets négociés avec le maître-nageur et adaptés à son niveau de pratique : l'aménagement de bassin de Loire sur Rhône permet la mise en œuvre de 2 projets distincts. Le choix des activités supports se fera en concertation après la séance d'évaluation diagnostique.

Les horaires des séances correspondent au **temps passé dans l'eau**, soit **35 minutes** prévues au planning.

5 minutes de battement entre les plages horaires permettent aux enseignants et aux maîtres-nageurs d'échanger avant de retourner aux vestiaires.

Matin

Plage 1	Plage 2	Plage 3
9 h 10 à 9 h 45	9 h 50 à 10 h 25	10 h 30 à 11 h 05

Après-midi

Plage 1	Plage 2	Plage 3
14 h 10 à 14 h 45	X	15 h 30 à 16 h 05

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône

Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

Il est primordial que tous les personnels, enseignants et maîtres-nageurs, respectent ces horaires pour le bon déroulement de l'activité aquatique. Pour commencer à l'heure au bord du bassin, il est bon d'arriver 10 à 15 minutes avant le début de la séance.

Sur la circonscription de Mions, quelques soient les piscines, la durée des séances oscille de 35 à 40 minutes. Cette durée a été fixée pour pouvoir accueillir le plus grand nombre de classes à la piscine.

Organisation de la classe

Chaque classe bénéficie de l'aide d'un maître-nageur d'enseignement. **La notion de classe disparaît au bénéfice du groupe. L'enseignant et le maître-nageur** sont conjointement présents sur le dispositif.

L'enseignant peut être dans l'eau s'il le juge nécessaire. Cependant la gestion du groupe et la vigilance sont plus aisées lorsque l'enseignant se trouve au bord du bassin.

Les groupes sont constitués en concertation et au regard des résultats des évaluations diagnostiques.

Penser à **signaler au maître-nageur, les élèves à besoins particuliers** accompagnés éventuellement d'une **AVS/EVS** ou d'un **parent bénévole agréé**.

La liste des élèves est établie en première séance par écrit. Elle est corrigée à chaque fois que la constitution du groupe est modifiée.

Toute organisation pédagogique particulière doit faire l'objet d'un écrit à envoyer à l'inspection pour accord de M. HASELBAUER, IEN.

Le maître-nageur, dédié à la surveillance, est habituellement installé sur la chaise haute. Il peut se déplacer sur les espaces, pendant la séance, s'il le juge nécessaire (Cf. Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours). Il doit être à son poste pour que l'enseignant et sa classe soient autorisés à entrer dans l'eau.

Encadrement

La [circulaire n° 2011-090 du 14 juillet 2011](#) prévoit :

– pour une classe **maternelle, l'enseignant et 2 adultes agréés (dont le maître-nageur), qualifiés ou bénévoles pour une classe.**

- pour une **classe élémentaire, 2 adultes agréés** (l'enseignant et le maître-nageur d'enseignement). **Un adulte supplémentaire est nécessaire au-delà de 30 élèves**

Un **encadrant supplémentaire** est requis quand le groupe-classe comporte des **élèves issus de plusieurs classes** et qu'il a un **effectif supérieur à 30 élèves**.

Pas d'entrée dans l'eau, hors de la présence du maître-nageur de surveillance, ni si les taux d'encadrement ne sont pas respectés. Au cas où le maître-nageur de surveillance est amené à s'absenter, l'enseignant fera sortir ses élèves du bassin.

Les **parents bénévoles accompagnateurs** doivent rester dans les vestiaires.

.L'**AVS ou EVS**, dédié à un seul élève, **suit l'enfant au bord du bassin et dans l'eau si nécessaire. Il n'est pas comptabilisé dans le taux d'encadrement.** Penser à leur faire compléter le document d'**engagement**, pour un seul élève désigné, à me demander. Un exemplaire est à remettre à l'AVS/EVS, une copie est à adresser à l'IEN.

[La circulaire départementale du 15 novembre 2010](#) précise :

- les **Professeurs des Ecoles remplaçants, stagiaires ou à temps partiel** doivent avoir enseigné 4 jours effectifs avant d'accompagner la classe à la piscine.

Les **échanges de service** entre enseignants sont possibles, ainsi que la prise en charge d'une partie des élèves d'un collègue, dans la mesure où les normes d'encadrement sont respectées.

Cet échange devra faire l'objet d'un écrit qui sera validé par l'IEN, M. HASELBAUER.

Transport

Concernant le **transport en car**, dans le cadre des sorties régulières, ([BO HS N° 7 du 23 septembre 1999](#)) :

Le taux d'encadrement des élèves, défini pour chacune des catégories de sorties scolaires, s'applique y compris dans le cadre du transport. Le chauffeur n'est, en aucun cas, pris en compte dans le taux d'encadrement.

Toutefois, à l'école élémentaire, l'enseignant peut se rendre seul, avec sa classe, soit à pied soit en car spécialement affrété pour la sortie scolaire, sur un lieu situé à proximité de l'école pour une durée globale qui ne dépasse pas la demi-journée de classe (par exemple : gymnase, salle de sport, piscine, bibliothèque municipale...).

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône

Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

Concernant l'utilisation des locaux et les vestiaires

La piscine de Loire sur Rhône peut accueillir **deux classes simultanément** sur un grand bassin aménagé au rez-de-chaussée, dans des locaux entièrement rénovés en 2008 et 2009.

Le **hall d'entrée** en contrebas de la route permet d'accéder aux vestiaires.

Les **vestiaires** ont une capacité d'accueil de 4 classes simultanées. Un vestiaire est mis à la disposition de chaque classe. Garçons et filles peuvent être séparés en groupant les deux classes d'une même école. Les vestiaires présentent des bancs et des porte-manteaux ou des casiers/armoires. Les locaux sont grands, les classes s'y croisent aisément. **Trois vestiaires collectifs** peuvent être utilisés. Une classe peut utiliser les **vestiaires publics** si besoin.

Ne pas hésiter à solliciter les hôtesses d'accueil en cas de doute ou de problème à l'installation.

→ Penser à maintenir la vigilance dans les **vestiaires** en n'y laissant **jamais les élèves seuls**. La présence d'un adulte y est toujours indispensable.

→ Les shorts de bain sont interdits.

→ Penser à faire **mettre les chaussettes dans les chaussures**, à plier les vêtements dans les sacs.

→ Penser à faire ôter les **appareils dentaires** et les **bijoux**.

Les élèves emmènent leurs **serviettes** sur les plages : demander aux parents d'élèves de marquer les vêtements et les chaussures difficilement reconnaissables parmi d'autres une fois dans le vestiaire ou au bord de la piscine...

Les **douches** sont accessibles en sortie de vestiaire, par les escaliers, au rez-de-chaussée. Le passage aux douches nécessite une surveillance effective du maître pour contrôler la propreté de chacun.

Le **bonnet est obligatoire**, il doit être marqué du prénom de l'élève au marqueur indélébile.

Par côté des douches se trouvent les **toilettes** filles ou garçons.

La sortie des douches se fait par le **pédiluve** permettant d'accéder aux bassins. Les élèves sont accueillis sur les plages à la sortie des pédiluves. Faire attention aux serviettes qui traînent lors du passage du pédiluve.

Penser à **ne pas doucher de suite les enfants lors de la première séance** car le temps de présentation des consignes de sécurité est plus long qu'habituellement. Les maîtres-nageurs veillent à ce que les bilans et échanges de consignes soient les plus courts possibles pour éviter que les élèves aient froid.

Au rez-de-chaussée, on trouve les **deux bassins**, le **local à matériel**, l'**infirmerie** et le **bureau des maîtres-nageurs**.

Organisation du bassin

Un **Petit bassin**, réservé au public, n'est pas utilisé avec les scolaires car il nécessiterait la présence d'un maître-nageur supplémentaire.

Le **Grand bassin** est installé, selon le plan du dispositif joint, avec du gros matériel fixe, sur ses deux grandes longueurs et sur la largeur côté petit bassin : une ligne d'eau permet de délimiter une zone de petite profondeur réservée au projet maternelle et CP/CE1.

L'aménagement du bassin est mis en place avant l'arrivée de la première classe et enlevé après le départ de la dernière.

Les **ateliers installés sont modulables** mais doivent être remis en place en fin de séance. Le **parcours du cycle 2**, nécessitant l'installation de gros matériel, est fixe. Les maîtres-nageurs peuvent le désinstaller rapidement si nécessaire, libérant ainsi les lignes d'eau pour les classes de cycle 3.

Tout le **petit matériel** utilisé (planches, anneaux...) doit être rangé soigneusement après l'utilisation sous la responsabilité de l'enseignant ou du maître-nageur : veiller à responsabiliser les élèves dans cette tâche.

Les élèves doivent **arriver, au bord du bassin**, accompagnés de leur enseignant.

En deuxième et troisième plages horaires, l'entrée au bord du bassin n'est pas autorisée sans évacuation complète des classes précédentes.

Tout adulte au bord du bassin sera en **tenue adaptée** (tee-shirt et short ou maillot de bain).

La **première séance** est toujours vécue comme un peu plus courte dans l'eau, car elle nécessite la présentation de toutes les règles de fonctionnement et de sécurité.

A la fin de la séance, il est important de ne pas laisser repartir ses **élèves seuls** dans les douches sans les avoir préalablement **comptés**.

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône

Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

LES TEXTES DE CADRAGE

L'enseignement de la natation dans les établissements scolaires du premier et du second degré est organisé par la **circulaire n° 2011-090**. Il est à noter que cette circulaire abroge les circulaires : n° 2004-139 du 13 juillet 2004, n° 2004-173 du 15 octobre 2004 et n° 2010-191 du 19 octobre 2010.

Cette circulaire reprend les normes d'encadrement, les conditions matérielles d'accueil, la surveillance des bassins, les responsabilités des enseignants et du personnel non enseignant ainsi que "le savoir-nager" de l'école primaire au collège.

- ▶ **Priorités préconisées** 30 séances en cycle 2 ; 10 séances au cycle 3.
- ▶ Pour les élèves qui en ont besoin possibilité d'organiser des compléments de formation.
- ▶ **Le savoir-nager** se décline en trois paliers :
 - connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 2,
 - connaissances et capacités à évaluer en fin de cycle 3,
 - connaissances et capacités à évaluer si possible dès la 6ème, au plus tard en fin de 3ème.
- ▶ Une **convention** précise les modalités du partenariat entre l'éducation nationale et la collectivité territoriale ou la structure responsable de l'établissement de bain.

Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)

Les enseignants doivent prendre connaissance du POSS et le signer.

Le plan d'organisation de la surveillance et des secours est inscrit dans la loi depuis le décret du 20 octobre 1977.

Cette obligation est codifiée sous la nomenclature D. 322-16 du code du sport.

Elle impose aux établissements d'élaborer un POSS qui comprend a minima :

- le nombre des personnes chargées de garantir la surveillance et le nombre des personnes chargées de les assister ;
- le nombre de pratiquants pouvant être admis simultanément dans l'établissement de baignade d'accès payant pour y pratiquer les activités considérées. Ce nombre est déterminé en fonction du nombre des personnes mentionnées au 1°.

Les ministres chargés de la sécurité civile et des sports sont chargés de fixer par arrêté le contenu du POSS. Cela a été fait par le biais de l'arrêté du 16 juin 1998.

L'article 6 de cet arrêté stipule qu'un extrait de ce POSS « est affiché dans un lieu visible de tous, notamment en bordure des baignades ». Cet arrêté a été prolongé par l'instruction n° 99-034 du 11 février 1999. Cette instruction a rappelé à leur obligation de rédaction et d'envoi à l'autorité compétente les exploitants d'établissements de natation d'accès payant.

Les textes départementaux et autres modalités de fonctionnement départementales

La **circulaire de M. BAGLAN, DASEN, sur les projets de piscine 2012-2016 datée du 2 mai 2012** précise « .../...La priorité donnée aux classes de cycle 2 dans l'accès aux établissements de baignades est réaffirmée. L'entrée des GS doit être recherchée en raison de l'intérêt incontestable que représente la précocité des apprentissages. Cette première priorité acquise, il sera nécessaire de favoriser la présence des classes de CM2 dans les bassins afin de favoriser le lien CM2 / 6^e. .../... Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale » comme l'énonce la circulaire n° 2011-090. L'évaluation de cet apprentissage, aux différents paliers du socle, se fera par le biais des tests prévus et pour lesquels des propositions ont été formulées au sein du département et portées à la connaissance de tous ».

Les programmes - B.O. HS N° 3 du 18 Juin 2008 à la maternelle

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

L'activité physique et les expériences corporelles contribuent au développement moteur, sensoriel, affectif et intellectuel de l'enfant. Elles sont l'occasion d'explorer, de s'exprimer, d'agir dans des environnements familiers, puis, progressivement, plus inhabituels. Elles permettent de se situer dans l'espace.

...il apprend à agir en toute sécurité tout en acceptant de prendre des risques mesurés...

Il exprime ce qu'il ressent, nomme les activités et les objets manipulés ou utilisés, dit ce qu'il a envie de faire.

Les enseignants veillent à proposer des situations et des activités renouvelées d'année en année, de complexité progressive ; ils s'attachent à ce que les élèves aient assez de pratique pour progresser et leur font prendre conscience des nouvelles possibilités acquises.

Par la **pratique d'activités physiques libres ou guidées** dans des milieux variés, les élèves développent leurs capacités motrices dans des déplacements (courir, ramper, sauter, rouler, glisser, grimper...).

Les élèves coordonnent des actions et les enchaînent.

Par la pratique d'activités qui comportent des règles,

ils comprennent et acceptent l'intérêt et les contraintes des situations collectives.

Grâce aux diverses activités, les élèves acquièrent **une image orientée de leur propre corps**. Ils distinguent ce qui est : devant, derrière, au-dessus, au-dessous, puis à droite et à gauche, loin et près. Ils apprennent à suivre des parcours élaborés par l'enseignant ou proposés par eux ; ils verbalisent et représentent ces déplacements.

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône

Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

À la fin de l'école maternelle l'enfant est capable de :

- adapter ses déplacements à des environnements ou contraintes variés,
- se repérer et se déplacer dans l'espace,
- décrire ou représenter un parcours simple.

DÉCOUVRIR LE MONDE, Se repérer dans le temps, Se repérer dans l'espace,

DEVENIR ÉLÈVE, Vivre ensemble, Coopérer et devenir autonome sont des domaines permettant d'inscrire le projet piscine dans un ensemble pluridisciplinaire.

Les programmes - B.O. HS N° 3 du 18 juin 2008

Cycle des apprentissages fondamentaux - Programme du CP et du CE1 - page 13

L'éducation physique et sportive occupe une place importante dans les activités scolaires de ce cycle.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Les projets de chaque école prévoient les modalités d'articulation entre écoles maternelle et élémentaire.

Au CP et au CE1, on trouve deux compétences :

- « Adapter ses déplacements à différents types d'environnements » : activités aquatiques et nautiques (s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter) ;
- « Réaliser une performance mesurée » : Natation, se déplacer sur une quinzaine de mètres.

Tous les enseignements contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Socle commun – Premier palier – Compétences attendues à la fin du CE1- Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006

Compétence 1 - Maîtrise de la langue française

- « - s'exprimer clairement en utilisant un vocabulaire approprié,
- écrire de manière autonome un texte de 5 à 10 lignes. »

Compétence 3 - Les principaux éléments mathématiques et la culture scientifique et technologique

- « - situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement,
- appliquer des règles élémentaires de sécurité pour prévenir les risques d'accidents. »

Compétence 6 - Les compétences sociales et civiques

- « - respecter les autres et les règles de vie collective,
- appliquer les codes de politesse dans ses relations avec ses camarades, avec les adultes à l'école et hors de l'école,
- participer en classe à un échange verbal en respectant les règles de la communication,
- appeler les secours ; aller chercher de l'aide auprès d'un adulte. »

Compétence 7 - L'autonomie et l'initiative

- « - travailler en groupe, s'engager dans un projet,
- maîtriser quelques conduites motrices,
- appliquer des règles élémentaires d'hygiène.»

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La démarche d'enseignement

- Une programmation sur le cycle, sur l'école.
- Un module structuré en 4 phases : découverte, référence, apprentissage, entraînement et bilan réinvestissement. En articulant des compétences propres et des compétences contributives au socle à caractère transversal autour d'activités physiques support.
- Des tâches organisées.
- Un travail sur l'évaluation en lien avec les tâches [écart au but et critère de réussite (cycle 1), mise en relation entre manière de faire et réussite (cycle 2, cycle 3), identifier des voies de progrès] et avec les phases du module (faire plus, faire mieux et faire autrement).
- Un travail avant, pendant et après, toujours dans le but d'assurer la continuité et la progressivité des apprentissages.

La structure du projet

En pratique, à la piscine, l'enseignant est responsable du projet et de son déroulement.

Le projet est accessible sur le CDROM : le module 1 est dédié à la GS, le module 2 concerne les classes de CP et CE1, le module 3, la classe de CE2. On ne parle pas de séance mais de situation. Chaque tâche peut se placer à n'importe quel moment du module. Leur déplacement ou leur suppression est envisageable en concertation avec le maître-nageur avec lequel vous collaborerez.

Organisation générale des enseignements au cycle 2 - Piscine de Loire sur Rhône Bilan de l'animation pédagogique du 10 Septembre 2012 – APD08

	Module 1 – GS 12 séances	Module 2 – CP/CE1 12 séances
Découverte	S1 à S5 (T1 à T4) Les 5 portes – la chasse au trésor – Tarzan – les 6 chemins	S1 à S3 La traversée – Les plongeurs – La pêche Le relais
Référence	S6 – Repérer – Identifier Nommer - Coder	S4 et S5 Choisir – Essayer - Réussir
Entraînement	S7 à S11 (T5 à T10) Les cascadeurs – Les sous- marins – Les frites – Les pêcheurs – Les bateaux - La croisière s’amuse	S6 à S10 ou S11 Le mime – Le tunnel relais – Les dauphins – Le sous-marin – Les valises – Le radeau
		CE1 : Test du savoir nager en S11
Bilan	S12 (T11) Les 3 parcours	S12 Les 3 parcours

Le Test du savoir nager pour les élèves de CE1 se déroule sur une séance. Il est préparé en classe avant. Il s'agit a minima **d'entrer dans l'eau en sautant, de s'immerger à au moins 0,50 m et de rester sur place au moins 3 secondes** avant de regagner le bord. De sortir de l'eau, puis de **se déplacer sur une distance d'au moins 15 mètres**. Les modalités de sa mise en œuvre sont définies pour chaque projet piscine. **3 dates** sont prévues pour le test : 27/11, 30/11/2012 et 12/03/2013. Le **dossier du savoir nager** est en cours de formalisation. Une information spécifique sera transmise aux enseignants et mise en ligne sur le site de la circonscription dès que possible.

Depuis l'élaboration du CDROM de la piscine de Loire sur Rhône, la mise en œuvre des projets a évolué.

L'appropriation des différents espaces aménagés et dispositifs sur le bassin, peut s'inscrire sur un déroulement chronologique progressif pour le cycle 2. Cette appropriation se fait en 6 étapes.

Les représentations dessinées des espaces successifs seront mis en ligne sur le site de la circonscription.

La **mise en œuvre du projet piscine à partir des espaces successifs** utilisés autorise les enseignants à formuler, en amont des séances, des projets d'action avec leurs élèves concernant les entrées, les déplacements et les immersions. Ces différentes actions motrices sont toutes déclinées dans le CDROM de la piscine de Loire sur Rhône.

Organisation des apprentissages

Les apprentissages sont de trois types : moteurs, des entrées, des déplacements, des immersions, **sociaux**, du domaine des compétences sociales et civiques / vivre ensemble, devenir élève ou **cognitifs** : du domaine de l'autonomie et de l'initiative, de la mise en projet, de la tâche.

Afin de permettre à chaque élève d'optimiser ses apprentissages et de manière à développer son autonomie, il est impératif que trois temps d'apprentissage soient respectés : l'avant, le pendant et l'après.

L'avant : c'est un temps de travail en classe préparatoire à l'activité. Il doit permettre à l'élève de connaître le dispositif mis en place à la piscine, de se mettre en projet, de prendre connaissance des fiches de travail, des critères de réussite.

Le pendant : c'est le temps de l'activité motrice.

L'après : c'est le temps de l'exploitation du vécu, bilan des réussites, repérage des difficultés, mise en projet pour la prochaine séance.

Le cahier du nageur (cahier de traces) est un outil indispensable à l'élève pour se mettre en projet et pour y consigner ses difficultés, ses réussites, ses émotions, ses perspectives.... Il peut être mis en place dans la classe **sous forme papier et sous format numérique**. Une formation spécifique au **cahier du nageur numérique**, assurée par M. BERNETIÈRE, ATICE, sera inscrite au plan de formation de circonscription.

Les outils à disposition

- Le **CDROM** de la piscine de Loire, édité en 2007, libre de droits
- Le **cahier du nageur**, individuel, utilisé en classe avant et après les séances à la piscine.
- Les **ressources papier des BEESAN** ou **en ligne sur le site de la circonscription de Mions** : <http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/rhone/mions>

Ne pas hésiter à communiquer aux intervenants de l'équipe de la piscine ou à moi-même toute remarque concernant la mise en œuvre du projet.

Je me tiens à l'entière disposition des enseignants pour les aider à mettre en œuvre le projet pédagogique de la piscine ou préciser ces informations.